

MANIFESTATIONS

ZÉRO DÉCHET ZÉRO PLASTIQUE

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

BOÎTE À OUTILS

10.2021



PROJET – P.03

Les partenaires – P.04

Les ateliers départementaux – P.05

ENJEUX – P.06

La production de déchets au niveau national – P.06

La production de déchets au niveau régional – P.06

Les déchets plastiques – P.07

Réglementation nationale – P.08

Politique régionale – P.09

Accompagnements et services des collectivités
à destination des manifestations – P.11

DÉCHETS DES MANIFESTATIONS – P.14

MÉTHODES / RÉDUIRE & GÉRER SES DÉCHETS – P.15

Les étapes – P.15

Les ressources – P.16

BOÎTE À OUTILS – P.17

Type de déchets – P.18

LE PROJET

La production des déchets en France représente 326 millions de tonnes, soit 4,9 tonnes par habitant. Il est estimé qu'une manifestation de 5 000 personnes génère à elle seule jusqu'à 2,5 tonnes de déchets.

Les organisateurs de manifestations ont une part de responsabilité non seulement en tant que producteurs de déchets mais également en tant que prescripteurs vis-à-vis de leurs publics, fournisseurs, équipes, artistes ou sportifs.

Il est donc temps pour eux d'agir pour réduire leurs déchets, mais cela ne peut se faire sans l'aide et l'appui des collectivités et associations locales.

En effet, gérer ses déchets, comme toute autre action de réduction de l'impact environnemental, nécessite du temps, des compétences et des moyens.

Afin de faciliter et inciter à la réduction des déchets, Le COFEES, grâce au soutien de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur dans le cadre de l'AAP « Zéro déchet plastique en Méditerranée » et en collaboration avec l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) et Zéro Waste Marseille, a lancé en juin 2021 le projet « Manifestations zéro déchet zéro plastique en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ».

Ce projet a débuté par la création d'une première boîte à outils pour se poursuivre, entre décembre 2020 et avril 2021, par l'animation, en collaboration avec les collectivités locales, de six ateliers départementaux (P.5) en distanciel réunissant près de 300 organisateurs de manifestations, collectivités et associations.

3

Grâce à la participation active de tous les acteurs présents et la richesse des échanges, ces ateliers ont permis d'identifier de nombreuses bonnes pratiques et solutions locales. Cette boîte à outils est donc le fruit de ce travail collaboratif, pour lequel le COFEES, la Région, l'ARBE et Zéro Waste Marseille remercient tous les contributeurs.

LES PARTENAIRES

PROGRAMME « ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE EN MÉDITERRANÉE EN 2030 » PILOTÉ PAR LA RÉGION SUD

Consciente des enjeux relatifs aux déchets plastiques, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur est engagée pour trois ans dans un programme « zéro déchet plastique en Méditerranée » qui a deux ambitions : la protection des milieux naturels et de la Méditerranée contre les pollutions par les macro et micro-plastiques et un projet économique pour le développement en région d'une économie circulaire des plastiques. Ces ambitions sont intégrées au Plan régional de prévention et de gestion des déchets qui prévoit l'interdiction de mise en stockage de tous les plastiques en 2030, en totale cohérence avec la Loi relative à la lutte contre le gaspillage et pour l'économie circulaire du 10 février 2020.

ANIMATION RÉGIONALE « ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE » PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR CONFIÉE À L'AGENCE RÉGIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ ET L'ENVIRONNEMENT (ARBE) PILOTÉE PAR LA RÉGION SUD, L'AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE (ADEME) ET L'OFFICE FRANÇAIS DE LA BIODIVERSITÉ (OFB)

Dans le cadre de son programme « zéro déchet plastique en Méditerranée en 2030 », la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur propose une charte d'engagement « Zéro Déchet Plastique » dont l'animation a été confiée depuis avril 2019 à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'environnement [ARBE].

Depuis 2020, l'ARBE relaie également en région la charte « plages sans déchet plastique » pilotée par le Ministère de la Transition écologique et l'ADEME.

À travers cette animation régionale « zéro déchet plastique », l'ARBE accompagne les collectivités, les entreprises, les établissements scolaires et les associations à s'engager progressivement mais durablement, à réduire les déchets plastiques en mer et sur terre.

www.arbe-regionsud.org

CONTACT c.poulin@arbe-regionsud.org

COFEES COLLECTIF DES FESTIVALS ÉCO-RESPONSABLES ET SOLIDAIRES EN RÉGION SUD

Le COFEES est un collectif de 24 festivals éco-responsables et solidaires en région Provence-Alpes-Côte d'Azur dont l'objectif est de sensibiliser et inciter les festivals culturels et les lieux les recevant à des pratiques responsables par le partage de connaissances, la mutualisation des moyens et la réduction des impacts sur l'environnement.

Le COFEES a participé à l'élaboration de la Charte **Drastic on Plastic France** avec ses homologues du réseau R2D2, pour laquelle il en est le pilote au niveau régional.

Signataire de la charte « zéro déchet plastique en Méditerranée » pilotée par la Région Sud, Le COFEES s'est engagé à sensibiliser à la réduction des déchets plastiques et proposer des ressources et actions au service du « zéro déchet plastique » sur son territoire.

www.cofees.fr

CONTACT contact@cofees.fr

ZERO WASTE MARSEILLE

L'association Zero Waste Marseille est un des 100 groupes locaux rattachés à l'ONG Zero Waste France, dont l'objectif est de promouvoir la démarche zéro déchet et zéro gaspillage à Marseille. Constituée de citoyens bénévoles, l'association propose différentes actions (événements, ateliers, conférences...) et campagnes pour sensibiliser à la réduction à la source des déchets et au changement de nos modes de production et de consommation. Depuis 2018, Zero Waste Marseille accompagne également les entreprises et les acteurs de l'événementiel et du spectacle vivant dans leur démarche éco-responsable et la réduction de leurs déchets.

www.zerowastemarseille.org

CONTACT marseille@zerowastefrance.org

LES ATELIERS

ATELIERS DÉPARTEMENTAUX « DÉCHETS DES MANIFESTATIONS » ET LEURS PARTENAIRES

Hautes-Alpes – 15.12.2020
en collaboration avec le SMITOMGA

Var – 05.02.2020
en collaboration avec la Communauté de Communes Méditerranée Portes des Maures

Vaucluse – 31.03.2021
en collaboration avec la Communauté de Communes Pays d'Apt Lubéron, le SIRTOM de la Région d'Apt et la Communauté Territoriale Sud Luberon

Alpes de Haute-Provence – 10.03.2021
en collaboration avec le SYDEVOM

Bouches-du-Rhône – 16.03.2021
en collaboration avec la Métropole Aix Marseille Provence

Alpes-Maritimes – 15.04.2021
en collaboration avec la Communauté de Communes Cannes Pays de Lérins

La plupart des groupements de collectivités partenaires des ateliers départementaux ont été identifiés parmi les territoires signataires de l'une des chartes animées par l'ARBE. Cela signifie qu'ils sont engagés dans des plans d'actions transversaux au service de la diminution des pollutions plastiques au-delà des éco-manifestations.

LES ENJEUX

LA PRODUCTION DE DÉCHETS

AU NIVEAU NATIONAL

En 2017, la production de déchets en France s'élève à 326 millions de tonnes, soit 4,9 tonnes par habitant. Ces chiffres comprennent à la fois les déchets de la construction, des activités économiques et des ménages.

Pour les seuls ménages, on estime qu'un français produit en moyenne 580 kg de déchets ménagers par an. Depuis les années soixante, nous avons multiplié par quatre notre volume de consommation, et donc notre production de déchets, soit une augmentation de 82% en 60 ans.

Si certains de nos déchets peuvent être recyclés (42% effectivement recyclés au final) ou valorisés organiquement, nos déchets sont majoritairement stockés dans les 220 décharges ou incinérés dans les 124 incinérateurs français. Engageantes à long termes et coûteuses pour les collectivités (17,6 milliards d'euros en 2016), ces solutions génèrent une pollution des sols, des nappes phréatiques, et des rejets toxiques dans l'air. Car nos déchets ne disparaissent pas, et se transforment notamment en REFIOM (résidus des fumées d'incinération), mâchefers (résidus de combustion) et lixiviats (jus produits par la pluie et la fermentation des déchets enfouis).

Sources : ADEME, Zero Waste France



Chiffres clés Déchets, ADEME 2020
www.zerowastefrance.org

AU NIVEAU RÉGIONAL

RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

2017

Dans le cadre de l'élaboration et du suivi des objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, la Région Sud s'est dotée d'un Observatoire Régional des Déchets & de l'Économie Circulaire en Provence-Alpes-Côte d'Azur (ORDEEC) en partenariat avec la DREAL et l'ADEME. Cet Observatoire a pour principale mission d'assurer et d'améliorer la connaissance de la gestion des déchets à l'échelle régionale et de diffuser annuellement les résultats de ses travaux, notamment via le tableau de bord des déchets en Provence-Alpes-Côte-d'Azur et des fiches de synthèse. 6

2019

- 25 millions de tonnes de déchets ont été produites et collectées, soit 69 500 tonnes de déchets par jour
- Sur les 25 millions de tonnes, 3,6 millions sont des déchets ménagers et assimilés soit 713 kg par habitant
- Seuls 41% des déchets ménagers et assimilés sont recyclés (matière et organique, 43% à l'échelle nationale)
- 60 collectivités exercent la compétence des collectes des ordures ménagères
- 303 déchèteries sont mises à disposition des habitants, soit une déchèterie pour 16 700 habitants, et 60 à disposition des professionnels
- Des filières économiques liées au réemploi des déchets se développent :
 - 478 structures de réemploi sont présentes sur le territoire régional dont 21 ressourceries
 - Ces dernières ont permis de collecter 6 511 tonnes de déchets (dont 92% sont valorisées) et créer 575 emplois, dont 23% en CDI



Chiffres clés 2019 – Étude ORDEEC
Cartothèque de l'ORDEEC

La production mondiale des matières plastiques est en croissance continue depuis les années 1950 : en 2018, 359 millions de tonnes de plastiques ont été produites dans le monde, soit + de 11 tonnes par seconde. Plastic Europe, 2019

LES DÉCHETS PLASTIQUES

UNE GRANDE PARTIE DE CES MATIÈRES PLASTIQUES SONT DÉDIÉES À L'USAGE UNIQUE.

Cette production massive engendre des déchets et de nombreuses pollutions plastiques dont les impacts sont multiples.

Milieus naturels et biodiversité

Ingestions, piégeages, dégradation des habitats naturels et transport d'espèces exotiques envahissantes, les pollutions plastiques altèrent notre environnement et impactent des centaines d'espèces dans la nature.

- Les 9 principaux fleuves européens sont pollués par les microplastiques.

Sources : Tara Expédition, 2019

- 8 millions de tonnes de plastiques seraient rejetées dans les mers et les océans chaque année. Cela représente environ un camion-benne par minute !

Sources : Jambeck et al, Science, 2015

- 80% des déchets plastiques en mer viennent de la terre.

- 701 espèces marines ont été identifiées comme ayant été victimes d'ingestions et 354 espèces marine ont été identifiées comme ayant été étranglées par des plastiques.

Sources : Susanne Kühn, Jan Andries van Franeker, 2019

Santé

Compte tenu de leur composition et de leur capacité à migrer dans les aliments, les plastiques peuvent également avoir des effets néfastes sur notre santé.

- Les bisphénols, les phtalates, les parabènes, les éthers de glycol, les retardateurs de flamme bromés et les composés perfluorés sont « présents dans l'organisme de l'ensemble des adultes et des enfants ».

Sources : Étude de Santé Publique France, 2019

Changement climatique

Chaque étape du cycle de vie des plastiques (extraction, raffinage, gestion des déchets, etc.) émet du gaz à effet de serre et participe au changement climatique. 90% de la production des plastiques nécessitent l'extraction de gaz ou de pétrole, matières premières fossiles non renouvelables.

- D'ici 2050 les émissions de gaz à effet de serre provenant du plastique pourraient atteindre 10 à 13% de l'ensemble des émissions acceptables (ou budget carbone) pour limiter l'élévation de la température mondiale à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels.

Sources : Rethink Plastic, 2019

Attractivité de nos territoires touristiques

Les pollutions plastiques sont également un fléau pour de nombreux territoires touristiques contraints à de nombreuses dépenses pour dépolluer, nettoyer et sensibiliser les usagers pour préserver les paysages.

- Le coût estimé de la pollution marine provoquée par les plastiques sur les écosystèmes, le tourisme et la pêche est évalué à 13 milliards \$ par an.

Sources : ONU, 2014



Guide ARBE – 2021

« Engager son territoire dans une démarche zéro déchet plastique »

RÉGLEMENTATION NATIONALE

Tri à la Source

Le décret de mars 2016 dit « **Tri 5 flux** » rend obligatoire le tri à la source des flux de papiers/cartons, métal, plastique, verre et bois pour de nombreuses entreprises. Les papiers de bureau sont également obligatoirement triés séparément dans les entreprises de plus de 20 salariés.

Un décret paru le 16 juillet 2021 étend cette obligation à **7 flux**, comprenant les déchets de fraction minérale (gravats, béton, brique, tuile, ardoise...) et de plâtre. À compter du 1^{er} janvier 2025, les déchets textiles seront également concernés par cette obligation de tri à la source.

Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)

Cette loi promulguée le 10 février 2020 s'articule autour de 4 orientations : stopper le gaspillage, mieux informer le consommateur, améliorer la collecte des déchets et mobiliser les industriels. Elle définit notamment l'interdiction de nombreux produits plastiques à usage unique comme les assiettes jetables (janvier 2021), les gobelets jetables (juillet 2021), le polystyrène expansé (janvier 2021), les pailles (janvier 2021)...

La distribution gratuite de bouteilles d'eau en plastique est également interdite depuis le 1^{er} janvier 2021 dans les ERP et dans les locaux à usage professionnel.

Pour faciliter la lecture de cette loi et de ses interdictions, Zero Waste France en a fait un décryptage et synthèse.

Déchets dangereux

Ils sont définis à l'article R541-8 du code de l'environnement et concernent notamment les piles et accumulateurs, solvants, huiles usagées, déchets phytosanitaires...

Avec 11 millions de tonnes, les déchets dangereux représentent 3% des déchets produits en France. Les déchets dangereux doivent être étiquetés et conditionnés, puis suivis par un bordereau qui les accompagne depuis leur production jusqu'à leur élimination.

La liste des déchets concernés est consultable sur le [site du Ministère de l'écologie](#).

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)

Leur gestion est encadrée par les directives 2002/95/CE et 2002/96/CE du 27 janvier 2003. Les producteurs d'équipements électriques et électroniques professionnels sont responsables de l'enlèvement et du traitement des DEEE professionnels mis sur le marché après le 13 août 2005.

Ecologic, Ecosystem et Screlec sont les trois éco-organismes qui gèrent ces différentes catégories d'équipement.

Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte (LTECV)/2015

Cette loi prévoit la généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici à 2025. Les collectivités doivent d'ici là proposer une solution de tri à l'ensemble de leurs citoyens. Les gros producteurs de biodéchets (plus de 10 tonnes par an) ont l'obligation de les trier séparément depuis 2016.

POLITIQUE RÉGIONALE

Réduire les quantités, recycler les déchets mais aussi favoriser leur réutilisation grâce à l'économie circulaire : tels sont les défis que la Région Sud relève dans le cadre de sa nouvelle compétence en matière de gestion des déchets.

Au-delà de la planification régionale de la prévention et de la gestion des déchets, la Région s'est fixée deux caps ambitieux : la lutte contre le gaspillage alimentaire et l'objectif zéro déchet plastique à l'horizon 2030.

La planification régionale en matière de prévention et de gestion des déchets a pour objet de coordonner, à l'échelle régionale, les actions entreprises par l'ensemble des parties prenantes concernées par la prévention et la gestion des déchets sur la période de 2025 puis 2031. Elle définit les objectifs et fixe les moyens à mettre en œuvre dans le cadre de la prévention, la réduction et le traitement des déchets mais également pour le développement du recyclage, du réemploi et de la valorisation de la matière avec l'intégration d'un volet dédié à l'économie circulaire, en lien avec la stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire.

La planification régionale concerne toutes les catégories de déchets, hors nucléaire, qu'ils soient dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes.

Les objectifs de la planification régionale

- Réduire de 10% la production de l'ensemble des déchets non dangereux ménagers et d'activités économiques, dès 2025 par rapport à 2015. Cela représente un évitement de l'ordre de 600 000 tonnes en 2025 et 2031
- Développer le réemploi et augmenter de 10% la quantité des déchets non dangereux non inertes faisant l'objet de préparation à la réutilisation
- Valoriser 65% des déchets non dangereux non inertes en 2025
- Valoriser 70% des déchets issus de chantiers du BTP d'ici 2020
- Limiter en 2020 et 2025 les capacités de stockage ou d'incinération sans production d'énergie des déchets non dangereux non inertes (-30% en 2020, puis -50% en 2025 par rapport à 2010)

La Loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, du 10 février 2020, renforce les objectifs en matière de tri et de prévention des déchets. Elle confère à la Région une nouvelle compétence : la coordination et l'animation des actions conduites par les différents acteurs en matière d'économie circulaire.

9

POUR EN FINIR AVEC LES PLASTIQUES, LA RÉGION SUD A LANCÉ UN PROGRAMME AMBITIEUX VISANT « ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE EN MÉDITERRANÉE EN 2030 ».

PROGRAMME

« ZÉRO DÉCHET PLASTIQUE EN MÉDITERRANÉE EN 2030 ».

OBJECTIFS

- Supprimer tous les déchets plastiques sur terre et dans la nature
- Lutter activement contre la pollution marine
- Valoriser les 150 000 tonnes de déchets plastiques produits annuellement dans la région
- Accompagner le développement des filières de recyclage et de l'éco-conception

ACTIONS

Trois volets principaux :

La préservation des milieux

La Région soutient les actions exemplaires en matière de protection de la mer contre les macro-déchets, en particulier les plastiques, qui représentent à eux seuls 70% des pollutions, notamment à travers un appel à projets « Ensemble pour une nature zéro plastique »

Le soutien aux collectivités exemplaires

L'idée est d'inciter les collectivités à montrer l'exemple afin d'entraîner les autres collectivités, les entreprises régionales et les associations vers une démarche zéro plastique.

La mise en place d'un nouveau modèle d'économie circulaire autour du plastique

La Région soutient les initiatives innovantes ou expérimentales en matière d'éco-conception, de prévention et de valorisation des déchets (opérations innovantes de collectes sélectives, de conteneurs innovants, d'études, de coopérations sur l'éco-conception ou le design, etc.)

La Région a élaboré plusieurs outils pour accompagner les dynamiques locales et mobiliser les acteurs des territoires :

- une « Charte Zéro Déchet Plastique » que les acteurs sont invités à signer pour montrer leur engagement en faveur de la lutte contre les pollutions plastiques. Cette Charte est accompagnée en annexe d'un plan d'actions en faveur de la réduction des déchets plastiques. La Région a confié à l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) le soin d'animer ce dispositif.

Charte téléchargeable sur le site de l'ARBE

Zéro Déchet Plastique

www.arbe-regionsud.org

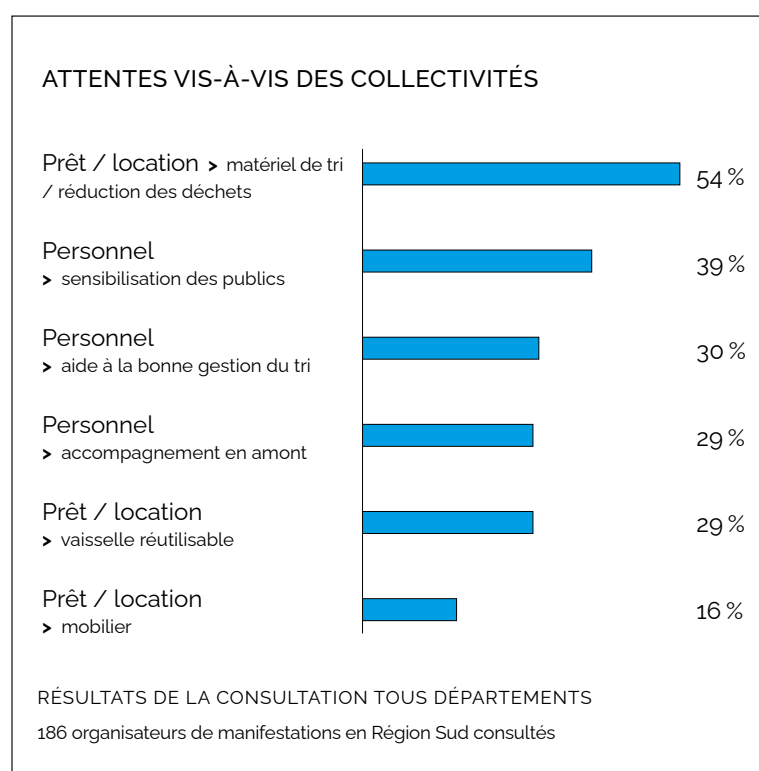
- un réseau Remed qui rassemble et fédère toute organisation ou partie prenante souhaitant contribuer à la réduction des déchets sauvages qui aboutissent en Méditerranée .

www.remed-zero-plastique.org

10

ACCOMPAGNEMENTS & SERVICES DES COLLECTIVITÉS À DESTINATION DES MANIFESTATIONS

Lors des ateliers départementaux, les manifestations ont indiqué les ressources nécessaires afin de réduire ou mieux gérer leurs déchets, ainsi que leurs attentes vis-à-vis des collectivités. Certaines d'entre elles proposent déjà des réponses.



Exemples de services ou accompagnements

proposés par des territoires signataires de l'une des chartes animées par l'ARBE et dont la démarche a été présentée lors d'un des ateliers départementaux de réduction des déchets des manifestations.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNE MÉDITERRANÉE PORTES DES MAURES (VAR)

LABEL AZUR TRI

Créé en 2017, ce label a pour objectif de capter les flux de déchets valorisables des manifestations sportives, culturelles et événementielles du territoire. Le label permet aux organisateurs et aux associations de valoriser leur engagement pour l'environnement. L'organisateur peut apposer le label sur les différents supports de communication relatifs à la manifestation (réseaux sociaux, site internet des collectivités, des offices de tourisme...)

Obtention du label/critères

- Accessibilité des dispositifs de tri aux véhicules de collecte
- Formation et sensibilisation au tri des organisateurs
- Mise en place d'une « brigade verte » pour l'organisation et la vérification du tri effectif
- Engagement dans la démarche « zéro mégot » : installation de cendriers collectifs, distribution ou vente de cendriers de poche...
- Utilisation d'équipements ou matériels recyclables (gobelets, vaisselle...)
- Présence de dispositifs de tri adaptés à la manifestation
- Affichage des règles de tri et du dispositif mis en place sur le site de la manifestation
- Utilisation de documents et supports de communication en papier recyclé ou PEFC
- Engagement à laisser le site de la manifestation en parfait état de propreté
- Présence d'au moins un autre équipement permettant et/ou incitant au tri
- Informations lors de l'accueil et données relatives sur la situation des colonnes et des consignes de tri
- Communication et sensibilisation écrite et visuelle en amont de la manifestation

Le nombre de critères environnementaux remplis par l'organisateur lui confère des points. Le total de points obtenu permet de définir son niveau de labellisation, classé entre 1 et 3.



site de la Communauté de Commune
Méditerranée Portes des Maures
www.ccmppm.fr

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION CANNES PAYS DE LÉRINS (ALPES-MARITIMES)

Un territoire riche en programmation événementielle (Festival International du Film – FIF, MIPIM, Lions, Cannes Séries, Plages électroniques, NRJ Music Awards, Salons, programmation culturelle importante – danse, musique...)

Plusieurs actions encadrent ces dernières :

Intervention des Ambassadeurs du tri

auprès des établissements (plagistes, palais, ports...) pour sensibilisation et médiation : rappel des filières existantes et des services mis en place.

Collectes supplémentaires d'ordures ménagères, tri et verre lors de gros événements (FIF, MIPIM, Lions...)

Redevance spéciale

Calculée pour chaque manifestation selon le nombre de bacs loués, le volume de déchets présenté à la collecte et la fréquence de collecte (missions du service : signature de convention, location de bac et sensibilisation des établissements et des organisateurs).
17 conventions spécifiques signées en 2019 et 2 en 2020 (contexte crise sanitaire) sur Cannes.

Projet de création d'une recyclerie tiers-lieu

Appel à projet à venir avec souhait de développer des filières de valorisation pour les déchets de l'événementiel (remise en état, upcycling ou recyclage)

PLPDMA

Présence d'associations locales qui œuvrent en faveur du réemploi des déchets de l'événementiel au sein de la CCES (Commission Consultative d'Évaluation et de Suivi)

Engagements dans les chartes régionales

et nationales : Sud zéro déchet plastique et Plages sans déchet plastique.



www.cannespaysdelerins.fr

MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE PROVENCE – TERRITOIRE DE MARSEILLE (CT1)

NOUVELLE DÉMARCHE DES ÉCO-MANIFESTATIONS

Afin de poursuivre l'inscription dans les axes développés par le Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets (2017), ainsi que dans le Plan de prévention des déchets (2019) visant à réduire de 10% la production de l'ensemble des déchets dès 2025 par rapport à 2015, il est nécessaire de franchir une étape supplémentaire : celle du développement des pratiques écoresponsables en matière de maîtrise des déchets (réduction à la source et meilleure valorisation) lors des manifestations organisées sur le territoire Marseille-Provence.

Pour les raisons évoquées, une délibération a été approuvée le 13.12/2021 afin d'éco-conditionnaliser la mise à disposition de moyens matériels et techniques afin d'engager les organisateurs à se mobiliser pour la prévention des déchets de leurs manifestations et les accompagner dans cette voie. Cette éco-conditionnalisation se basera sur le niveau d'engagement à la charte « déchets des manifestations » du territoire, qui devient obligatoire pour les grandes manifestations ayant une jauge de plus de 1 000 participants sur la durée de l'évènement.



PROCÉDURE, TYPOLOGIES DE MANIFESTATIONS & OUTILS

Rendez-vous sur la page dédiée

<https://dechets.ampmetropole.fr/pro/gestion-reduction-reutilisation-recyclage/organisateur-evenement/>

**SYNDICAT MIXTE
DÉPARTEMENTAL
D'ÉLIMINATION
ET DE VALORISATION DES
ORDURES MÉNAGÈRES
(ALPES DE HAUTE PROVENCE)**

SYDEVOM

L'EPCI, qui couvre 8 intercommunalités soit 167 communes, propose plusieurs actions en faveur de la prévention et la réduction des déchets des manifestations :

- Le prêt de gobelets réutilisables et de carafes
- Un accompagnement des organisateurs d'éco-événements
- Le prêt de matériel de tri
- Un chariot de tri à six compartiments pour un tri détaillé des différents types de déchets
- Un broyeur à végétaux pouvant servir pour broyer de la vaisselle compostable (vidée des restes alimentaires)
- Un stand de sensibilisation à destination des publics



www.sydevom04.fr

**SYNDICAT MIXTE
DE TRAITEMENT
DES ORDURES MÉNAGÈRES
DU GUILLESTROIS, DU QUEYRAS
ET DE L'ARGENTIÉROIS
(DÉPARTEMENT
DES HAUTES-ALPES)**

SMITOMGA

Le SMITOMGA accompagne les organisateurs de manifestations vers un diagnostic de leurs déchets afin de proposer des solutions adaptées pour les réduire.

Parallèlement, le syndicat met à disposition gratuitement des gobelets réutilisables, du matériel de tri et de la signalétique.



www.smitomga.com

LES DÉCHETS

Un événement sportif ou culturel implique une concentration de personnes, de matériel et d'énergies sur un lieu et une période limitée. On estime qu'une manifestation de 5 000 personnes génère à elle seule jusqu'à 2,5 tonnes de déchets, consomme en moyenne 1000 kWh d'énergie et 500 kg de papier !

La restauration/bar est le premier poste générant des déchets (vaisselle, contenants – emballages, bouteilles – déchets alimentaires), suivi par la communication et les bureaux (affiches, programmes, flyers, bâches de signalétiques, papiers...), et enfin la technique (rubalise, cartons, DEEE, ampoules, scénographie). Sans oublier un déchet produit par le public, et non des moindres : les mégots.

Retrouvez tous les déchets classés par importance selon leur production par les participants aux ateliers départementaux en annexe de cette boîte à outils (P. 36)

S'engager dans une démarche zéro déchet et zéro gaspillage sur nos événements, c'est réduire les impacts sociaux négatifs sur l'environnement, utiliser sa visibilité pour développer les prises de conscience et sensibiliser son public et mobiliser son équipe sur un projet commun qui a du sens.

Quelques chiffres

EN PASSANT AUX GOBELETS CONSIGNÉS, LE **FESTIVAL ROCK EN SEINE** A ÉCONOMISÉ 4 À 5 TONNES PAR AN DE DÉCHETS PLASTIQUES.

L'**ÉCO-TRAIL DE PARIS** DISTRIBUAIT 10 000 BOUTEILLES D'EAU DE 50CL AVANT DE PASSER AUX GOBELETS CONSIGNÉS.

LE **FESTIVAL D'ART LYRIQUE D'AIX-EN-PROVENCE** A PRODUIT EN 2014 PRÈS DE 38 TONNES DE DÉCHETS DE DÉCORS AVANT DE SE LANCER DANS UNE DÉMARCHÉ D'ÉCO-CONCEPTION ET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE.

EN 2017, LA PRODUCTION GLOBALE DE DÉCHETS GÉNÉRÉS PAR LE **FESTIVAL TERRE DE SON** ÉTAIT DE 49,16 TONNES, SOIT 1,3 KG PAR FESTIVALIER, AVANT QUE NE SOIENT IMPLIQUÉS LEURS PRESTATAIRES ET FOURNISSEURS ET AINSI RÉDUIT LE VOLUME DE 40% L'ANNÉE SUIVANTE.

EN METTANT EN PLACE UN CENTRE DE TRI AVEC 10 FLUX EN 2019, LE FESTIVAL **WE LOVE GREEN** A RÉUSSI À VALORISER 81% DE SES DÉCHETS.

PENDANT LA PÉRIODE DU **FESTIVAL DU FILM**, LA COMMUNAUTÉ DE CANNES-PAYS DE LÉRINS COLLECTE 33% DE DÉCHETS MÉNAGERS SUPPLÉMENTAIRES PAR JOUR.

LES MÉTHODES

RÉDUIRE & GÉRER SES DÉCHETS

LES ÉTAPES À SUIVRE

ÉTAT DES LIEUX

- Identifier les lieux qui produisent des déchets : bureau, catering, backstage, scène, restauration, entrée et sortie du festival, camping, etc. Pour ce faire, vous pouvez vous aider en identifiant sur un plan toutes les zones de productions de déchets.
- Lister les différents types de déchets générés (cigarettes, emballages, textiles, DEEE, peinture, piles, ampoules, etc.) et les principaux matériaux (verre, papier, matière organique, aluminium, etc.).
- Répertoire, sur le territoire, les différentes filières de récupération et de valorisation des déchets selon leur nature.

OBJECTIFS & INDICATEURS

- Définir des indicateurs pertinents et des objectifs à atteindre.
- Mesurer, par type de déchets, les quantités générées (en litres ou en kilos).
- Évaluer la part de déchets triés et la part de déchets valorisés (en pourcentage).

ÉCHANGE AVEC LES PARTIES PRENANTES

- Identifier les prestataires ou collectivités compétentes pour vous aider à mener à bien les actions.
- Contacter l'intercommunalité pour la mise à disposition des bacs de tri et la planification de la collecte.
- Demander quelles sont les consignes précises de tri sur le territoire.
- Faire appel à un prestataire, si besoin, pour la gestion des déchets sur le site.

VISIBILITÉ DES ACTIONS

La réussite de ces actions réside dans une bonne communication des dispositifs mis en place.

- Favoriser le passage à l'acte du public en installant une signalétique de tri visible de loin (en hauteur).
- Dédier à une équipe la mission de maintenir le site propre et de répondre aux questions du public.

BILAN & AXES D'AMÉLIORATION

Organiser un rendez-vous avec les personnes concernées pour savoir comment l'opération s'est déroulée et en tirer les conclusions pour s'améliorer.

COMMUNIQUER

Communiquer sur vos résultats auprès des parties prenantes concernées : financeurs, partenaires, collectivités, public, etc.

[Extrait de la fiche pratique Déchets du COFEES]

OUTILS & RESSOURCES

Ces outils et ressources concernent la gestion de tous les déchets.

Retrouvez les outils et ressources spécifiques à chaque déchet dans leurs fiches respectives en dernière partie de cette boîte à outils.

Calculateurs

- Guide de suivi de la production des déchets – Zero Waste France
- Grille d'auto-évaluation événementiel sportif – Zero Waste France
- Calculateur poids des déchets en bacs de collectivité – COFEES
- Indicateurs de déchets de festivals – COFEES

Ressources générales

- Guide ARBE – 2021 / Fiche thématique n°4 éco-manifestations « Engager son territoire dans une démarche zéro déchet plastique »
- Guide Zero Waste « Mon événement zéro waste »
- Guide Zero Waste « Mon événement sportif Zéro déchet »
- Guide France Nature Environnement « Moins de déchets plus de tri dans ma manifestation »
- Guide Orée « Comment mieux collecter et gérer les déchets dans les ERP »
- Guide Éco Emballages « Mettre en place et gérer le tri sélectif lors d'un Festival »
- Drastic On Plastic France
 - Site internet Drastic on Plastic France
 - « Guide pour des festivals zéro plastique »
- Guide de la Ville de Paris « Sortir du plastique à usage unique à Paris – guide pratique pour la filière événementiel et loisirs »
- Boîte à outils Makesens « Gérer les déchets dans le tourisme et l'événementiel »
- Guide Institut de l'Économie Circulaire « Focus Événementiel »
- Guide Ville de Paris « Développer l'économie circulaire dans les lieux et établissements culturels parisiens »
- Guide WWF « Territoires zéro pollution plastique »
- Guide Écoprod « Éco-production pour les productions audiovisuelles et cinématographiques respectueuses de l'environnement »
- Guide Circul'Art « Bonnes pratiques - valorisation des ressources et prévention des déchets de l'audiovisuel et du spectacle vivant »

LA
BOÎTE
À OUTILS

Des solutions – non exhaustives – identifiées ou expérimentées par les organisateurs de manifestations et les collectivités ou associations gérants les déchets, lors des ateliers départementaux ou lors des webinaires nationaux Drastic on Plastic.

DÉCHETS DE RESTAURATION

- Bouteilles plastiques/bonbonnes d'eau – P.19
- Organiques (déchets alimentaires compostables) – P.20
- Emballages alimentaires en cartons/briques alimentaires – P.21
- Autres déchets ménagers non compostables – P.22
- Bouteilles en verre – P.23
- Canettes – P.23
- Vaisselle jetable plastique/vaisselle compostable – P.24

DÉCHETS DE COMMUNICATION/BUREAU

- Programmes/affiches/flyers – P.25
- Bâches signalétiques PVC – P.26
- Papiers bureau – P.27
- Cartouches toner – P.28

18

DÉCHETS LOGISTIQUES/TECHNIQUES

- Rubalise, colsons, gaffeur – P.28
- Gros cartons – P.29
- Piles – P.29
- Bois/palettes – P.30
- Films plastiques ou films à bulle – P.30
- Moquette, tissu – P.31
- Scénographie (décors, mobiliers...) – P.31
- Autres matériels techniques – P.32
- Ampoules et fluos – P.32
- Sciure (toilettes sèches) – P.32
- DEEE (Déchets d'Équipements Électriques ou Électroniques) – P.33
- Déchets spéciaux (peinture, solvants, aérosols, matériels de peinture...) – P.34
- Métaux – P.34

AUTRES TYPES DE DÉCHETS

- Mégots – P.35

SOLUTIONS

- Interdire les bouteilles plastiques sur le site et leur distribution par les prestataires restauration / bar.
- Demander aux fournisseurs de boissons et prestataires restauration / bar d'utiliser des futs, cubis, tanks ou des bouteilles en verre exclusivement.
- Favoriser les partenaires locaux proposant des services de consigne.
- Revoir sa carte en fonction des offres locales sans plastique (jus, sodas...)
- Supprimer les bouteilles plastiques lors des réunions ou conférences.
- Utiliser des pichets à eau pour la restauration des équipes.
- Donner accès à l'eau potable
 - Se renseigner sur l'accès à l'eau potable sur le site et installer des robinets, bars ou fontaines à eau accessibles ou non pour le public.
 - Mettre en place un partenariat avec le réseau d'eau local
 - Quand cela est possible, favoriser les fontaines à eau raccordées au réseau plutôt que des bonbonnes, ou privilégier les bonbonnes réutilisables ou les citernes à eau.
 - Faire appel à un camion-citerne avec rampes
 - Informer de la localisation des fontaines à eau sur le plan du site.
 - Promouvoir et renseigner les applications ou sites de localisation des fontaines à eau permanentes (FreeTaps, Water-Map)
- Fournir des gourdes aux artistes et aux équipes sous forme de dotation équipement afin qu'ils reviennent chaque année avec. Penser achats groupés avec d'autres manifestations pour en réduire le coût d'achat.
- Vendre des gourdes aux publics ou mettre en place un système de consigne pour les gourdes.
- Penser gobelets réutilisables (P.24)
- Demander aux publics de venir avec leurs propres gourdes en les informant très clairement en amont.
- Remplacer les sodas du commerce par des sodas fabriqués sur place (type SodaStream)
- Mettre en place un stand de sensibilisation avec une exposition sur le parcours de l'eau.

GESTION/TRI

Recycler

- Les bouteilles plastiques se recyclent.
Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets afin de disposer de containers adaptés.
- Fabriquer ses propres poubelles de tri (bi ou tri-flux), utiliser l'éco-packs de la Région, faire appel à une association spécialisée dans la gestion des déchets des manifestations.
- Mettre en place des poubelles de tri spécifiques avec une signalisation adaptée, par exemple en collant le déchet concerné sur le panneau d'information.
- Disposer d'une équipe en charge de sensibiliser les publics au bon geste de tri et/ou de vérifier le tri dans les poubelles.
- Installer des supports de tri pour les bouteilles à des emplacements bien identifiés (entrée, sortie, bars, zone de repos...)

Réutiliser

- Donner les bouteilles à des associations animant des ateliers de récupération ou à des jardins partagés.

UN FRANÇAIS CONSOMME 118 L D'EAU EN BOUTEILLE PLASTIQUE PAR AN

Chiffres Zéro Waste

Réglementation spécifique

- Loi AGECE (P.8)
Bouteilles d'eau : 01/01/2021 interdiction de distribuer gratuitement des bouteilles d'eau
- Autres bouteilles : 01/01/2021 interdiction aux fournisseurs d'imposer des bouteilles plastiques à usage unique dans le cadre d'évènements festifs, culturels ou sportifs
- Fontaines à eau : 01/01/2022 obligation pour les ERP de s'équiper d'une fontaine à eau potable accessible au public

Points de vigilances

Certaines préfectures n'autorisent pas aux publics d'apporter des gourdes. Bien se renseigner en amont. Pour les bars à eau, privilégier les boutons poussoirs pour éviter les pertes et une évacuation d'eau pour éviter de créer une zone inondée.

Ressources

- Tuto fabrication fontaine à eau / Lave main de la BIAC
- Exemples de fontaines ou bars à eau
- Sites/Applications de localisation de fontaines à eau : water-map.org freetap.earth
- Fiche pratique du Collectif des Festivals : « Remplacer les bouteilles d'eau par gourdes sur mon événement »
- Comparatif matériaux gourdes
- Vidéo de Surfrider Foundation Europe sur la pollution liée aux bouteilles plastiques
- « Guide des bonnes pratiques pour des villes sans bouteilles plastiques » Surfrider Foundation
- Challenge zéro bouteille plastique

SOLUTIONS

- Acheter les quantités calculées au plus juste afin d'éviter le gaspillage alimentaire.
- Faire des portions adaptées aux besoins des publics en leur proposant plusieurs formats (grosse faim, petite faim).
- Sensibiliser les publics au gaspillage alimentaire.
- Ne pas donner systématiquement du pain avec le plat, seulement sur demande.
- Acheter en circuit court afin de favoriser une meilleure gestion des quantités qui pourront être adaptées du jour au lendemain.
- Former les prestataires restauration au gaspillage alimentaire.
- Faire gérer les déchets organiques par les prestataires restauration.
- Proposer des doggy bag ou des réductions sur les prix des plats en fin de journée.
- Prévoir des repas qui utilisent tout le produit (soupe aux fanes, etc...)

GESTION/TRI

Recycler

- Les déchets organiques peuvent être valorisés en engrais ou énergie. Se renseigner auprès de la collectivité si un système de collecte est mis en place sur le territoire et si vous pourriez disposer d'un container spécifique.
- Se rapprocher des acteurs locaux intéressés par ce type de déchets : AMAP, jardins partagés, agriculteurs locaux, détenteurs de poulailler, associations spécialisées.
- Se rapprocher des acteurs locaux intéressés par les huiles de friture.
- Bien former les personnes en charge de ces déchets aux types de déchets acceptés (se renseigner auprès du collecteur) afin d'éviter toute erreur de tri.
- Récupérer les déchets organiques en installant des poubelles adaptées aux endroits stratégiques (cuisine, stand de restauration).
- Éviter les poubelles organiques accessibles aux publics afin d'éviter les erreurs de tri. Demander aux publics de rapporter leurs déchets organiques sur un stand où ils seront bien triés.
- Sensibiliser les publics sur le compostage.

Réutiliser

- Rendre les aliments non vendus aux fournisseurs.
- Organiser une « disco soupe » avec les restes de légumes.
- Mettre en place un partenariat avec une banque alimentaire locale.
- Distribuer les invendus aux équipes et bénévoles

LES DÉCHETS ORGANIQUES
REPRÉSENTENT 30 %
DE LA POUBELLE DES MÉNAGES.

Chiffres ZWF

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE
REPRÉSENTE 30 KG
PAR PERSONNE PAR AN.

Chiffres ADEME

Réglementation spécifique

Loi du 17/08/2015 de transition énergétique pour la croissance verte : Obligation du tri à la source des biodéchets d'ici à 2025 pour les collectivités.

Loi du 11/02/2016 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire, dite loi Garot : Interdiction de rendre impropres à la consommation des invendus encore consommables.

Loi du 02/10/2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable dite loi EGALIM : « Doggy bag » obligatoire en restauration commerciale à partir du 1^{er} juillet 2021

20

Points de vigilances

Attention à la rupture de la chaîne du froid pour éviter tout risque sanitaire.

Ressources

- Site ressource sur les bio-déchets – Zero Waste France
- Site sur la méthanisation – ADEME
- Conseils pour créer son propre compost – Métropole Aix-Marseille Provence
- Carte des composteurs ouverts aux publics – Zero Waste France
- Réseau Compost Paca : annuaire des acteurs de la filière.
- Réseau des Jardins Solidaires Méditerranéens

SOLUTIONS

- Ne pas utiliser de denrées nécessitant un emballage alimentaire spécifique ou soumis à la chaîne du froid :
- Privilégier la production locale et de saison par cagettes réutilisables
- Acheter en vrac
- Se fournir chez les producteurs locaux de jus ou de lait pouvant proposer des contenants consignés ou réutilisables.
- Négocier avec les fournisseurs de grands conditionnements et la reprise des emballages et contenants de livraison.
- Créer des points de collecte en amont de la manifestation.

GESTION/TRI

Recycler

- Les emballages cartons et les briques alimentaires se recyclent. Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets afin de disposer de containers adaptés.
- Fabriquer ses propres poubelles de tri (bi ou tri-flux), utiliser l'éco-packs de la Région, faire appel à une association spécialisée dans la gestion des déchets des manifestations.
- Installer des supports de tri pour le carton à des emplacements bien identifiés (entrée, sortie, bars, zone de repos...)
- Mettre en place des poubelles de tri spécifiques avec une signalisation adaptée, par exemple en collant le déchet concerné sur le panneau d'information.
- Disposer d'une équipe en charge de sensibiliser les publics au bon geste de tri et/ou à vérifier le tri dans les poubelles.

Réutiliser

- Fabrication de pochettes étanches ou cendrier avec des briques alimentaires. > [Tuto d'Elemen'Terre](#)
- Fabrication de meubles en carton ou d'éléments de scénographie/décoration.
- Donner à des associations ou des entreprises qui utilisent ces matériaux.

UNE BRIQUE ALIMENTAIRE EST COMPOSÉE EN MOYENNE DE 75 % DE CARTON, 21 % DE PLASTIQUE ET 4 % D'ALUMINIUM.

3,5 MILLIARDS DE BRIQUES ALIMENTAIRES SONT COMMERCIALISÉES TOUS LES ANS EN FRANCE

Chiffres Alliance Carton

Réglementation spécifique

Tri des 7 flux : le tri du carton et donc des emballages est une obligation légale depuis le 1^{er} juillet 2016 pour les administrations de plus de 20 personnes et les entreprises de plus de 100 salariés

Ressources

Composition d'une brique alimentaire selon M & Mme Recyclage

21

AUTRES DÉCHETS MÉNAGERS / NON COMPOSTABLES

SOLUTIONS

- Réduire à la source en travaillant avec des producteurs locaux engagés ayant signé une charte comme « Producteurs engagés » ou « commerçants engagés » proposée par Écoscience Provence.
- Boycotter les grandes marques ou l'achat en grandes surfaces
- Interroger ses achats avec la méthode BISOU (Besoin, Immédiat, Semblable, Origine, Utile).
- S'engager dans l'économie circulaire ou l'économie de fonctionnalité : louer plutôt qu'acheter, acheter en seconde main ou réparer, privilégier les produits réutilisables.
- Supprimer les sacs plastiques (même prétendument dégradables), les remplacer par des filets ou poches en tissus, acheter en vrac ou en contenants consignés.
- Supprimer les sachets individuels de sel, poivre ou sauces et privilégier les grands contenants ou l'achat en vrac.
- Proposer des fruits en collation plutôt que des sachets de gâteaux.
- Proposer des serviettes en papier compostables.
- Les déchets carnés n'étant pas compostables, proposer des repas végétariens.

GESTION/TRI

Recycler

- Si le déchet n'est pas géré par la collectivité, rechercher ou se faire accompagner pour trouver un prestataire privé qui pourra le valoriser au mieux.
- Installer des poubelles spécifiques « non compostables » aux endroits stratégiques et où ils sont produits, avec une signalétique claire (photos ou dessins du déchet).

EN 2016, LA PRODUCTION DE DÉCHETS MÉNAGERS CORRESPONDAIT À 580 KG PAR HABITANT

Chiffres ADEME

Points de vigilances

De plus en plus de collectivités ne collectent plus les déchets ménagers des entreprises ou associations, ou font payer le service de collecte. Mieux vaut donc les réduire au maximum.

VERRE/BOUTEILLES

SOLUTIONS

- Ne pas proposer des bouteilles en verre au public mais uniquement utilisées par les services de restauration/bar.
- Travailler avec un prestataire boisson qui opte pour la consigne.

GESTION/TRI

Recycler

- Les bouteilles en verre se recyclent. Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets afin de disposer de containers adaptés.
- Travailler avec des fournisseurs proposant une consigne des bouteilles en verre.
- Sensibiliser les publics avec un message « recyclable à l'infini ».
- Installer un stand de récupération de bouteilles en verre bien signalé.

Réutiliser

- Mettre en place son propre système de recyclage afin de réutiliser les bouteilles pour les prochains événements.

CANETTES/CANETTES

SOLUTIONS

- Interdire les canettes sur le site et leurs distributions par les prestataires restauration/bar et de privilégier les futs ou tanks.
- Remplacer les sodas en canette par des jus et limonades locales proposées dans des bouteilles en verre consignées ou en fut/tank.
- Mettre en place le service au verre réutilisable.

GESTION/TRI

Recycler

- Les canettes se recyclent. Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets afin de disposer de containers adaptés.
- Installer des poubelles spécifiques aux endroits stratégiques.
- Fabriquer des cendriers ou autres ustensiles lors d'ateliers de recyclage.
- Sensibiliser les publics avec un message « recyclable à l'infini ».

Réutiliser

- Fabriquer des cendriers à disposition du public.

UN PEU MOINS DE 10 %
DES BOUTEILLES EN VERRE
MISES SUR LE MARCHÉ
EN FRANCE SONT RÉEMPLOYÉES

Chiffres Réseau Consigne

VERRE : TAUX DE RECYCLAGE À 85%

Chiffres CITEO

Réglementation spécifique

Tri des 7 flux : le tri du verre et donc des bouteilles est une obligation légale depuis le 1^{er} juillet 2016 pour les administrations de plus de 20 personnes et les entreprises de plus de 100 salariés

Ressources

- Analyse Zéro Waste France :
Consigne du verre contre recyclage : quel bilan pour le climat ?
- Projet « Consigne en Provence »
d'Écoscience Provence

5,2 MILLIARDS DE CANETTES
SONT CONSOMMÉES
CHAQUE ANNÉE EN FRANCE

Chiffres Lemon Tri

Réglementation spécifique

Tri des 7 flux : le tri des métaux et donc des canettes est une obligation légale depuis le 1^{er} juillet 2016 pour les administrations de plus de 20 personnes et les entreprises de plus de 100 salariés

Ressources

Infographie CITEO

« Tri et recyclage des emballages en aluminium : on fait le point ! »

SOLUTIONS/RÉDUCTION

- Privilégier la vaisselle compostable si la structure qui récupère les bio-déchets est en capacité de la composter. > ci-dessous
- Utiliser de la vaisselle en dur lavable, au moins pour le catering.
- La vaisselle, tout comme les gobelets en plastique réutilisables, peut être louée et consignée.
- Inviter les publics à venir avec leur propre vaisselle en l'indiquant clairement en amont de la manifestation; mettre en place un lieu permettant à chacun de laver sa vaisselle.
- Mutualiser les stocks de vaisselle entre manifestations d'un même territoire.
- Imposer aux prestataires restauration de n'utiliser que de la vaisselle réutilisable ou compostable (si le compost est possible); leur proposer des achats groupés.
- Mettre en place un partenariat avec la collectivité afin d'avoir accès à des lave-vaisselles des espaces de restauration scolaire par exemple.
- Louer des machines de lavage ou les mutualiser avec d'autres manifestations locales.
- Utiliser de la vaisselle comestible ou ne proposer que des finger foods.

GESTION/TRI

Recycler

- La vaisselle jetable en plastique n'est généralement pas recyclable, sauf quand elle est composée de Polypropylène, mais il n'existe pas de filière de recyclage adaptée en France. Elle est vouée à l'incinération ou à la décharge.

VAISSELLE COMPOSTABLE

Points de vigilances

- Alternatives aux plastiques à usage unique étiquetées « compostables » en France, deux normes encadrent l'appellation « biodégradable » en condition de compostage pour les emballages :
 - NF T 51-800 - 2015 pour l'aptitude à la biodégradation en conditions de compostage domestique.
 - NF EN 13432 - 2000 pour l'aptitude à la biodégradation en conditions de compostage industriel.
- Plastiques dits « compostables » : le sont seulement dans des conditions industrielles et dont il n'existe à ce jour pas de filière de collecte et de gestion spécifique sur les territoires.
- Si un emballage est constitué de différents composants, dont certains sont compostables et d'autres non compostables, l'emballage n'est pas compostable.
- Les plastiques « biosourcés et/ou biodégradables et/ou compostables » sont souvent moins impactant que les plastiques issus de ressources fossiles, cela ne signifie en aucun cas que ces matières sont sans impact lorsqu'elles se retrouvent dans la nature.
- La vaisselle compostable ne se composte que dans des composteurs industriels, sauf celle indiquée « OK compost Home ».

LA VAISSELLE JETABLE REPRÉSENTE PLUSIEURS KG DE DÉCHETS PAR FRANÇAIS PAR AN, DONT 5 KG POUR LES SEULS GOBELETS

Chiffres Zéro Waste France

Réglementation spécifique

Loi AGECE (P.8)

1^{er} juillet 2021 : Interdiction de la vaisselle en plastique (assiettes, couverts et gobelets).

Art 541-5-10 du Code de l'environnement : Interdiction des ustensiles à usage unique.

Points de vigilances

La vaisselle lavable nécessite une logistique à anticiper (lavage, essuyage, stockage)

Ressources

- **Guide**
« Choisir la vaisselle adaptée à son festival »
- **Guide**
« Comment installer une plateforme de vaisselle sur son territoire »
- **Fiche pratique**
« Constituer un stock de vaisselle réutilisable à prêter »
- **Fiche pratique**
« Améliorer le taux de retour des gobelets réutilisables »
- **Bibliographie** des études d'impact environnemental des gobelets utilisés dans les événements sportifs
- **Vidéo**
« La vérité sur les gobelets réutilisables, comment faire pour bien/mieux les utiliser ? »
- **Synthèse** des interdictions de produits jetables en vigueur ou prévues en France – Zéro Waste France

SOLUTIONS

- Optimiser le nombre d'impression afin d'en limiter les pertes :
- Comptabiliser exactement le nombre d'emplacements disponibles avant d'imprimer les affiches, s'interdire tout affichage sauvage ;
- Faire un bilan à l'issue de la manifestation des impressions jetées, en analyser les raisons et adapter l'année suivante les quantités en fonction de cette analyse ;
- Proposer aux artistes des commandes groupées à tarif préférentiel mais avec des quantités réduites. > **Festival OFF d'Avignon**
- Réfléchir en amont sur le format utile et sur le graphisme pour réduire les déchets au moment de l'impression (papier recyclé, suppression des aplats de couleur, polices d'écriture consommant peu d'encre...)
- Recourir à des imprimeurs locaux labellisés et engagés et les inviter à proposer des solutions responsables (prévoir dans le cahier des charges) tant au niveau des formats, du grammage que des matières premières.
- Remplacer le programme papier par des grandes affiches réparties sur le site de la manifestation à des points stratégiques.
- Dématérialiser les programmes en intégrant par exemple un QR Code sur les affiches.
- Mutualiser les supports papier entre manifestations se déroulant sur une même période et/ou un même territoire (recto/verso d'un flyer par exemple).
- Interdire la diffusion par les partenaires ou prestataires de flyers sur le site de l'événement (à intégrer dans le cahier des charges ou la convention).
- Choisir des supports alternatifs au papier comme les Clean Com : Clean tag, Green tag, tableau noir /craie, projections, impression sur bois...
- Faire figurer la programmation dans les journaux locaux et communaux.
- Supprimer complètement affiches et flyers.
- Réutiliser d'une année sur l'autre en ne millésimant pas le support (signalétique, plan d'accès, informations générales...)
- Favoriser la billetterie dématérialisée.

GESTION/TRI

Recycler

- Les affiches, flyers et programmes, comme tout déchet papier, se recyclent. Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets afin de disposer de containers adaptés.
- Installer des paniers de récupération des programmes ou flyers à la sortie du site afin que les publics puissent déposer ce qu'ils ne veulent pas garder. Redistribuer ceux en bon état, jeter dans le container approprié ceux qui sont abîmés.
- Interroger les imprimeurs sur la récupération pour recyclage des supports non utilisés ou distribués. Certains sont équipés ou travaillent avec des associations locales.

Réutiliser

- Donner les affiches restant pour des activités manuelles à des centres aérés ou d'art plastique.
- Organiser des ateliers ludiques pour créer des objets à partir des affiches (boîtes par pliage...).

EN 2016, ENVIRON 13,6 KG PAR HABITANT D'IMPRIMÉS NON SOLLICITÉS ÉTAIENT DISTRIBUÉS EN FRANCE

Chiffres ADEME

Réglementation spécifique

Tri des 7 flux

Le tri du papier est une obligation légale depuis le 1^{er} juillet 2016 pour les administrations de plus de 20 personnes mais aussi les entreprises de plus de 20 salariés si la majorité de leurs déchets est composée de papiers de bureau (imprimés papiers, publications de presse...).

Loi AGECE (P.8) : interdiction de distribuer des objets publicitaires (goodies) dans les boîtes aux lettres, de déposer des flyers sur les véhicules, obligation d'utiliser du papier recyclé à compter de 2023.

25

Points de vigilances

Les clean tags sur la voie publique nécessitent une autorisation de la mairie.

Certains containers destinés à récolter les papiers et emballages n'acceptent pas les programmes ou livrets. Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets.

Ressources

- Site de l'ADEME sur la communication responsable
- Calculateur d'impressions du Collectif des festivals
- Exemples de Clean Com
- Fiche pratique du COFEES « Communication »

SOLUTIONS

- Ne pas millésimer la bâche pour pouvoir la réutiliser d'une année sur l'autre.
- Utiliser des stickers pour les informations non pérennes (dates).
- Utiliser d'autres supports de communication : impression sur bois, projections, Green com. > [Fiche déchets affiches – P.25](#)
- Utiliser des bâches de seconde main comme celles de supermarchés pour concevoir ses propres bâches.

GESTION/TRI

Recycler

- Éviter l'utilisation de colles qui empêcheraient le recyclage des bâches PVC.
- Utiliser des bâches recyclables ou en matières premières recyclées.
- Imposer au prestataire dans le cahier des charges de trouver une solution de recyclage et de vous fournir un bordereau de suivi de déchets.

Réutiliser

- Réutiliser pour décorer le site.
- Donner les bâches en fin de vie à des associations spécialisées qui pourront les recycler en maroquinerie, sacs ou autres, que vous pourrez utiliser en goodies l'année suivante.
- Donner les bâches aux centres de loisirs pour protéger les tables et sols.
- Mettre en place un partenariat avec un fabricant de barnum ou de parasol forain.

LES DÉCHETS DE PVC
ONT UN TAUX DE RECYCLAGE
INFÉRIEUR À 5% EN FRANCE

Chiffres ADEME

Ressources

- Site de l'ADEME sur la [communication responsable](#)
- Exemples de [Clean Com](#)

SOLUTIONS

- N'imprimer que si nécessaire, en recto-verso automatique (en réglant l'imprimante) ou en livret, en vérifiant (« aperçu avant impression ») avant de lancer des impressions en nombre.
- Limiter le nombre d'impression autorisé par service (accès à l'imprimante par code).
- Impliquer les équipes, les sensibiliser, utiliser des nudges (« incitations douces ») en cas de besoin.
- S'équiper avec un système d'économie de fonctionnalité où ne sont facturées que les pages imprimées, le montant de la facture sera plus incitatif.
- Utiliser des ardoises pour les infos internes à afficher dans les bureaux.
- Utiliser des tablettes tactiles.

GESTION/TRI

Recycler

- Les papiers de bureau se recyclent.
Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets afin de disposer de containers adaptés.
- Mettre en place des poubelles dédiées aux endroits stratégiques (dans chaque bureau, près des imprimantes).

Réutiliser

- Réutiliser les erreurs d'impression en brouillon en installant un panier à proximité de l'imprimante.

CHAQUE EMPLOYÉ.E DE BUREAU
CONSOMME EN MOYENNE
70 À 85 KG DE PAPIER PAR AN.

Chiffres Zéro Waste France

Réglementation spécifique

Tri des 7 flux : le tri du papier est une obligation légale depuis le 1^{er} juillet 2016 pour les administrations de plus de 20 personnes mais aussi les entreprises de plus de 20 salariés si la majorité de leurs déchets est composée de papiers de bureau (imprimés papiers, publications de presse...).

Ressources

- [Fiche pratique éco-bureau de l'ADEME](#)
- [Guide Zéro Déchet au Bureau de Zéro Waste](#)
- [Calculateur d'impressions du Collectif des festivals](#)

27

CARTOUCHES TONER

SOLUTIONS

- Réduire ses impressions au strict minimum.
- Utiliser une police de caractère économique en encre.
- Choisir le gris plutôt que le noir, moins consommateur d'encre.
- Favoriser la billetterie en ligne.
- Passer par un imprimeur ou un service de reprographie pour les grosses quantités.
- Utiliser des imprimantes avec des cartouches en cire.

GESTION/TRI

Recycler

- Les cartouches toner se recyclent.
Se renseigner auprès de la collectivité, du fournisseurs ou d'associations spécialisées.

Réutiliser

- Certaines cartouches peuvent être reconditionnées ou remplies entre 3 à 7 fois quand elles sont vides. Se renseigner auprès du fournisseur.

DANS LE MONDE

54 CARTOUCHES D'ENCRE SONT UTILISÉES CHAQUE SECONDE, SOIT 1,1 MILLIARDS PAR AN

Chiffres « Ca commence par moi »

Réglementation spécifique

Les cartouches sont considérées, selon les encres et composants, comme des déchets dangereux ou des déchets non dangereux. Elles ne peuvent pas être jetées avec les ordures ménagères.

Ressources

- Fiche pratique éco-bureau de l'ADEME
- Article « Imprimantes de bureau : le geste écologique »

RUBALISE, COLSONS, GAFFEUR

28

SOLUTIONS

- Remplacer la rubalise par des guirlandes en tissu, cordes, rubans de chantier ou ficelles pour baliser les espaces.
- Utiliser ou louer des piquets en bois.
- Récupérer des cordes de club d'escalades.
- Utiliser des fanions, des potelets avec chaînes réglables.
- Acheter de la rubalise biodégradable.
- Pour les petits espaces, délimiter les zones par des petites plantes en pot ou des filets de pêche recyclés.
- Acheter des colsons réutilisables ou des colliers belges.
- Remplacer les colsons par des fils de fer, des bandes avec velcro réutilisables ou des sandows auto coinçeurs.
- Fabriquer ses colliers belges avec tourillon et élastique ou chambre à air.
- Pour les lourdes charges, utiliser des sangles avec dents.
- Louer plutôt qu'acheter.
- Remplacer les gaffeurs par de la moquette pour le passage des câbles.
- Utiliser de la craie pour le marquage au sol.

GESTION/TRI

Réutiliser

- Récupérer la rubalise en fin de manifestation pour l'utiliser lors de la prochaine édition.

Points de vigilances

Bien sensibiliser les équipes lors du démontage afin qu'ils ne jettent pas les colsons réutilisables.

CARTONS/GRAND FORMATS

SOLUTIONS

- Demander aux fournisseurs de récupérer les cartons.

GESTION/TRI

Recycler

- Les cartons se recyclent et peuvent même être rachetés par des prestataires déchets. Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets afin de disposer de containers adaptés.
- Donner les cartons à des associations ou artisans les utilisant pour fabriquer de meubles

Réutiliser

- Donner les cartons à des particuliers pour leur déménagement ou rangement.

LA CONSOMMATION DE CARTON EN FRANCE A ÉTÉ MULTIPLIÉ PAR 7 EN 40 ANS

Chiffres Lemon Tri

LE MANQUE D'INDUSTRIE PAPIÈRE EN FRANCE ENGENDRE UN EXCÉDENT ANNUEL DE 1,7 MILLIONS DE TONNES DE CARTONS SANS SOLUTION DE RECYCLAGE.

Chiffres ZWF

Réglementation spécifique

Tri des 7 flux

le tri des cartons est une obligation légale depuis le 1^{er} juillet 2016 pour les administrations de plus de 20 personnes et les entreprises de plus de 100 salariés

PILES

29

SOLUTIONS

- Demander aux prestataires techniques de récupérer les piles pour les recycler.
- Opter pour des piles rechargeables.
- Privilégier des appareils à batterie ou fonctionnant sur secteur.

GESTION/TRI

Recycler

- Les piles font parties des DEEE et doivent être recyclées. Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets afin de disposer de containers adaptés.
- Mettre en place des boîtes de récupération aux endroits stratégiques (zones techniques, scènes...) et bien en informer les utilisateurs.

LE MERCURE PRÉSENT DANS UNE PILE BOUTON USAGÉE PEUT CONTAMINER 400L D'EAU OU 1 M³ DE TERRE PENDANT 50 ANS

Chiffres Bruxelles Environnement

SUR 100 PILES EN FRANCE, 30 SONT UTILISÉES DANS UN APPAREIL, 45 SONT COLLECTÉES POUR ÊTRE RECYCLÉES, 5 SONT USAGÉES MAIS STOCKÉES DANS LES FOYERS, 15 SONT JETÉES À LA POUBELLE.

Chiffres Corepile

Réglementation spécifique

Classée depuis 1991 dans la catégorie des déchets dangereux, les piles et batteries doivent depuis 1999 obligatoirement faire l'objet d'une valorisation ou d'une élimination dans des installations appropriées.

BOIS/PALETTES

SOLUTIONS

- Demander aux fournisseurs de récupérer les palettes pour les réutiliser.
- Certaines palettes sont consignées, se renseigner auprès du fournisseur.

GESTION/TRI

Recycler

- Le bois propre est recyclable et valorisable
Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets afin de disposer de containers adaptés.
- Proposer aux centres équestres locaux de récupérer la sciure et les copeaux de bois brut en prenant soin qu'il n'y ait pas d'autres éléments (vis, colle...)
- Les donner à des associations ou entreprises locales pour leurs propres productions de meubles ou scénographies.

Réutiliser

- Utiliser les chutes de bois et les palettes pour concevoir du mobilier ou des scénographies.

LA FILIÈRE PALETTE
CONSOMME CHAQUE ANNÉE
PLUS DE 1,5 MILLION DE M³
DE SCIAGES, DONT SEULEMENT
24 500 M³ RÉCUPÉRÉS SUR
DES PALETTES NON RÉPARABLES.

Chiffres France Bois Forêt

Réglementation spécifique

Tri des 7 flux : le tri du bois est une obligation légale depuis le 1^{er} juillet 2016 pour les administrations de plus de 20 personnes et les entreprises de plus de 100 salariés.

PLASTIQUE/FILMS PLASTIQUES OU FILMS À BULLES

30

SOLUTIONS

- Utiliser des cales en carton ou papier froissé pour emballer les objets fragiles.
- Demander aux prestataires de ne pas filmer les palettes mais de les cercler.
- Remplacer les palettes filmables par des racks, caisses grillagées ou pallox.
- Utiliser des bâches PVC pour protéger des intempéries les éléments stockés en extérieur.
- Utiliser des alternatives en tissu selon les utilisations (exemple : tissu ciré pour l'alimentation).

GESTION/TRI

Recycler

- Les films plastiques sont recyclables.
Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets afin de disposer de containers adaptés, ou de prestataires déchets.

Réutiliser

- Réutiliser les films pour ses propres colis.

MOQUETTES ET TISSUS

SOLUTIONS

- Privilégier le réemploi ou la location de moquette ou de dalles.
- Demander au fournisseur de récupérer la moquette pour le recyclage.
- S'interroger sur l'utilité de mettre une moquette.

GESTION/TRI

Recycler

- Les moquettes sont recyclables. Se renseigner auprès du fournisseur pour connaître la filière de recyclage.
- Privilégier les moquettes recyclables et/ou qui ne nécessite pas l'utilisation de colle.
- Donner les tissus et moquettes aux centres aérés, écoles d'art ou artisans.
- Pour les tissus, se rapprocher d'associations de recyclage ou les disposer dans les containers installés en ville.

Réutiliser

- Réutiliser la moquette tous les ans en prenant soin de la stocker au sec après nettoyage.
- Utiliser les chutes de moquettes pour cacher les câbles et remplacer ainsi les gaffeurs.

LE SECTEUR DE L'ÉVÉNEMENTIEL CONSOMME 4 MILLIONS DE M² DE MOQUETTE PAR AN.

Chiffres Zero Waste France

Ressources

Guide Zéro Waste France

« Moquette : la planète au bout du rouleau »

31

SCÉNOGRAPHIE/DÉCORS, MOBILIERS

SOLUTIONS

- Louer ou emprunter le mobilier auprès de ressourceries.
- Mutualiser avec d'autres organisateurs.
- Penser économie circulaire : fabriquer ses scénographies et mobiliers à partir de matériaux de récupération ou de scénographies en fin de vie.

GESTION/TRI

Recycler

- Donner ses scénographies ou mobiliers à d'autres organisateurs de manifestations ou structures locales.

Réutiliser

- Concevoir une scénographie pérenne en anticipant sa réutilisation ou sa fin de vie.

Réglementation spécifique

La loi AGECE (P.8) : sont autorisées les cessions de constructions temporaires et démontables, dont les services de l'État ou de l'un de ses établissements publics n'ont plus l'emploi, aux structures relevant de l'économie sociale et solidaire dans le but d'en éviter la démolition. Ils peuvent également céder à titre gratuit les biens de scénographie dont ils n'ont plus l'usage.

Ressources

- Guide d'Éco-conception des décors / Festival d'Aix
- Guide d'éco-conception des expositions / Universcience

AUTRES/MATÉRIELS TECHNIQUES

SOLUTIONS

- Louer, mutualiser ou emprunter le matériel technique.
- Privilégier du matériel de qualité avec une bonne durée de vie.
- Privilégier l'économie de fonctionnalité : louer un service plutôt qu'une machine.

GESTION/TRI

Recycler

- Les matériels techniques électriques ou ayant des composants électroniques font partie des DEEE et sont donc soumis à la même réglementation > Fiche DEEE - P.33

Réutiliser

- Réparer le matériel plutôt qu'en acheter un neuf.

SCIURE/TOILETTES SÈCHES

32

SOLUTIONS

- Passer par un prestataire qui loue des toilettes et se charge de la gestion de la sciure.

GESTION/TRI

Recycler

- La sciure est compostable et valorisable.
Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets, d'un prestataire bio-déchets ou des agriculteurs locaux qui pourraient l'utiliser pour leur compost.
- Certains agriculteurs peuvent utiliser la sciure dans leur compost.

ON ESTIME QUE 10 LITRES D'EAU SONT SAUVÉS À CHAQUE UTILISATION DE TOILETTE SÈCHE.

Chiffres ZWF

Ressources

- Fiche pratique « Les toilettes sèches »
Collectif des Festivals en Bretagne
- Guide « Installer et gérer des toilettes sèches mobiles durant un événement »
Réseau de l'Assainissement Écologique

DEEE / DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES

SOLUTIONS

- Louer, mutualiser ou emprunter plutôt qu'acheter.
- Privilégier du matériel de qualité avec une bonne durée de vie.
- Privilégier l'économie de fonctionnalité : louer un service plutôt qu'une machine.
- Privilégier les fournisseurs qui gèrent la fin de vie des DEEE et peuvent fournir une attestation de recyclage.

GESTION/TRI

Recycler

- Les DEEE doivent être recyclés dans les filières adaptées pouvant fournir des bordereaux de suivis de déchets.

Réutiliser

- Certaines associations ou recycleries récupèrent les équipements électriques ou électroniques pour leur donner une deuxième vie.

EN 2018, 796 414 TONNES DE DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES ONT ÉTÉ COLLECTÉS EN FRANCE POUR UN TAUX DE RECYCLAGE DE 73 %.

Réglementation spécifique

La gestion des DEEE est encadrée par les directives 2002/95/CE et 2002/96/CE du 27 janvier 2003. Les ampoules et fluos rentrent dans le même cadre.

Points de vigilances

Les déchèteries qui récoltent ce type de déchets peuvent être réservées aux habitants. Se renseigner auprès de la collectivité.

SOLUTIONS

- Garder les matières brutes sans utiliser de peinture.
- Fabriquer sa propre peinture écologique à base entre autres d'huile de lin et de pigments.

GESTION/TRI

Recycler

- Les déchets spéciaux doivent être recyclés dans les filières adaptées pouvant fournir des bordereaux de suivis de déchets.
- Mettre en place des conteneurs spécifiques aux endroits stratégiques et former/informer les équipes.

MÉTAUX

GESTION/TRI

Recycler

Les métaux se recyclent parfaitement et peuvent avoir une valeur marchande. Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets ou de prestations et association locales.

Réglementation spécifique

Les déchets de peinture, même non solvantée, et de matériel de peinture, sont considérés comme des déchets dangereux dans le code de l'environnement et doivent être collectés et traités dans les filières adaptées.

Points de vigilances

Les déchèteries qui récoltent ce type de déchets peuvent être réservées aux habitants. Se renseigner auprès de la collectivité.

Ressources

Tuto du festival Algues au Rythme :
Fabriquer sa colle écologique pour affiches à base de farine.

Recycler

Les métaux se recyclent parfaitement et peuvent avoir une valeur marchande. Se renseigner auprès de la collectivité en charge des déchets ou de prestations et association locales.

Réglementation spécifique

Tri des 7 flux

le tri des métaux est une obligation légale depuis le 1^{er} juillet 2016 pour les administrations de plus de 20 personnes et les entreprises de plus de 100 salariés.

MÉGOTS

SOLUTIONS

- Mettre à disposition ou vendre des cendriers de poche consignés ou non.
- Organiser des ateliers de sensibilisation et fabrication de cendriers de poche en cannettes ou bouchons de bouteille.
- Fabriquer ses propres cendriers avec des boîtes de conserve ou en brique alimentaire. > [Tuto d'Elemen'Terre](#)
- Installer de nombreux cendriers aux endroits stratégiques et les indiquer sur la carte du site.
- Utiliser des nudges (« incitations douces ») et/ou une signalisation au sol indiquant de façon ludique l'emplacement des poubelles pour vider son cendrier de poche.
- Consulter la collectivité en charge des déchets pour la mise à disposition de cendriers.
- Installer des cendriers ludiques comme des cendriers de vote.
- Interdire de fumer sur certaines zones et réserver un espace dédié aux fumeurs.

GESTION/TRI

Recycler

- Collaborer avec une association récoltant et recyclant les mégots.

UN MÉGOT PEUT POLLUER
À LUI SEUL 500L D'EAU.
40% DES DÉCHETS EN MER
MÉDITERRANÉE SONT
DES MÉGOTS.

Chiffres GreenMinded, Surfrider

Réglementation spécifique

La loi AGECE (P.8) prévoit le déploiement d'une filière à responsabilité élargie du producteur applicables aux produits du tabac.



**Rendez-vous sur le site
de l'éco-organisme**

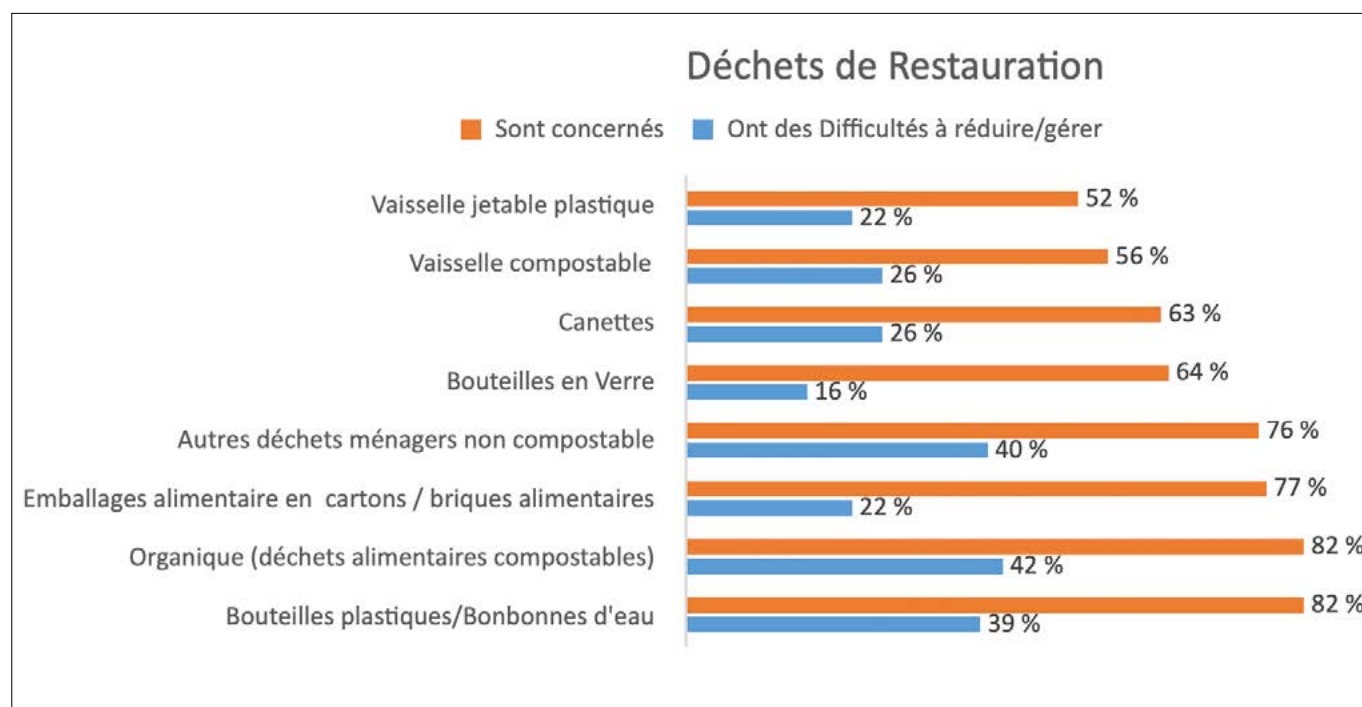
[Alcome](#)

ANNEXE

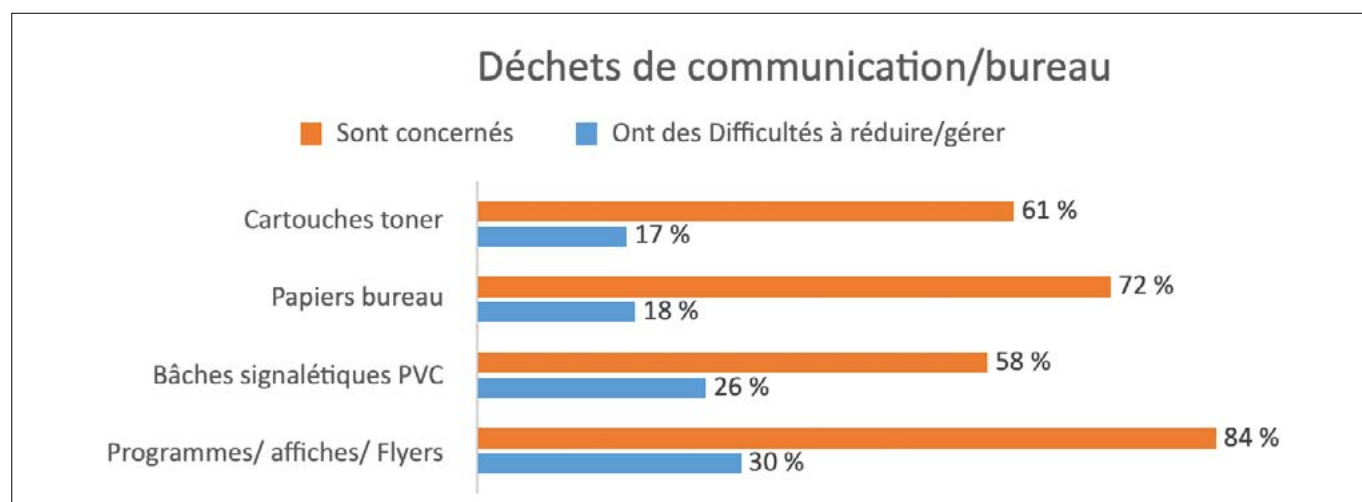
PRODUCTION ET GESTION/RÉDUCTION DES DÉCHETS DES MANIFESTATIONS EN RÉGION SUD

Chiffres issus de la consultation en ligne pour les ateliers départementaux : proportion des manifestations produisant ce type de déchets et parmi celles-ci, proportion de celles ayant des difficultés à réduire ou gérer ce type de déchets.

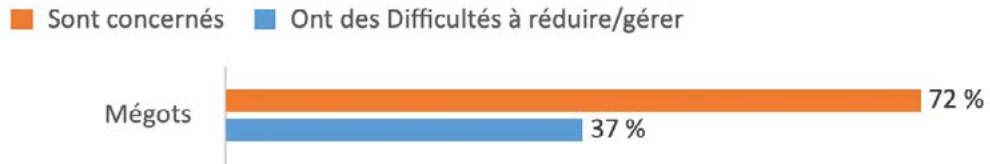
Consultation effectuée auprès des organisateurs de manifestations des 6 départements de la région, entre décembre et avril 2021. 186 répondants.



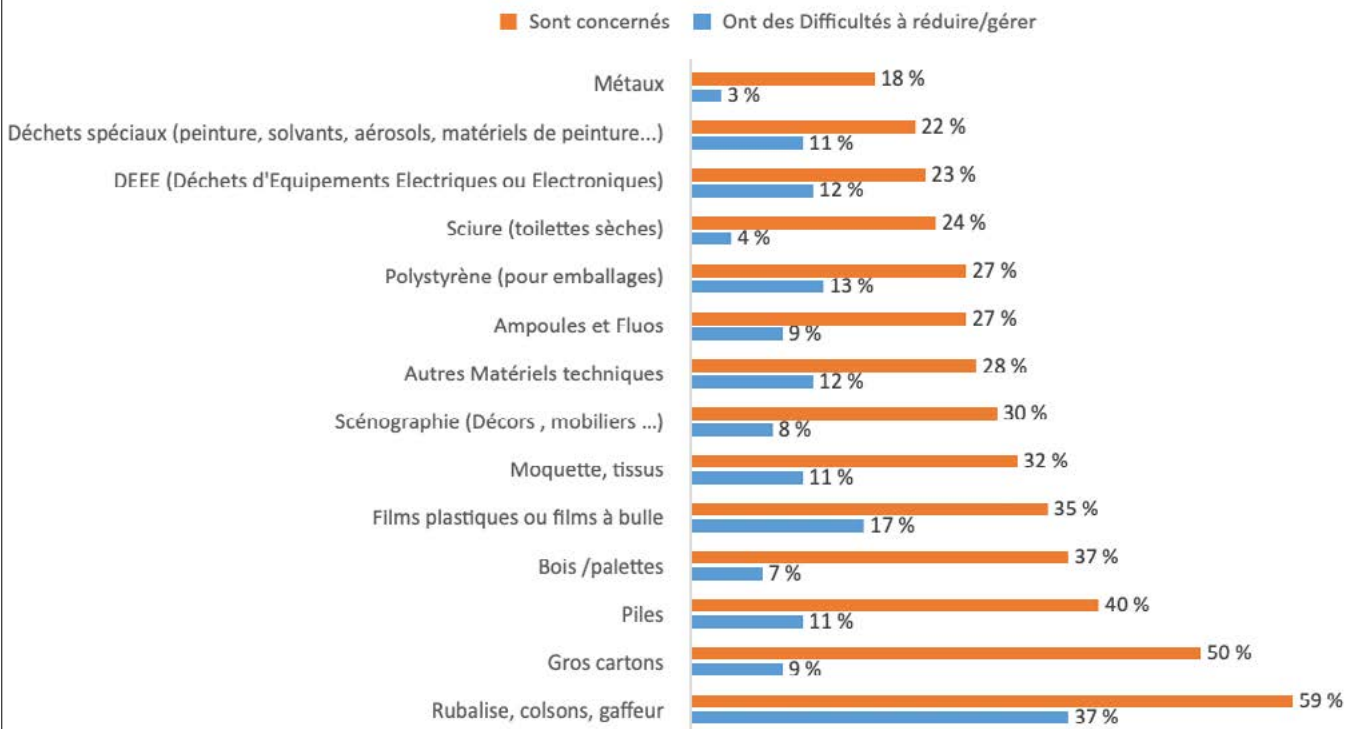
36



Autres types de déchets



Déchets Logistiques/techniques



REMERCIEMENTS

Le COFEES, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement (ARBE) et Zéro Waste Marseille remercient pour leur collaboration, leur soutien et leur aide à l'organisation des ateliers départementaux, et par extension à l'élaboration de cette boîte à outils :

Fabrice BARDISA et Arezki LARABI
de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Magalie BLAIN d'ARSUD

Fiona BOUCHARD du SMITOMGA

Anne BOUCHON
du Conseil Départemental des Hautes-Alpes

François de CANSON, Eric BROUSSE
et Sandrine SOLER de la Communauté
de Communes Méditerranée Portes des Maures

Gérald DAUDÉ, Corine FEDERICI,
Diane FREQUELIN, Olivier GAIRALDI,
Anne-Laure GOY Judith GRANDCLEMENT,
Yamina LAMARA, Vincent MAZER,
Sylvaine PONTAL et Sylvie ROTA
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Laurène GHIGLIA et Béatrice HUBER du SYDEVOM

Isabelle JEAN du SIRTOM

Jonas LAJARGE de la Communauté de Communes
Pays d'Apt Luberon

Cécile LOISEAU de COTELUB

Mélissa MARTIN et Alix PUZENAT
d'Écoscience Provence

Amandine OROSCO de la Communauté
de Communes Cannes Pays de Lérins

Nadine VERNA du PAM

Toutes les groupes locaux Zéro Waste
(à retrouver sur la carte interactive Zéro Waste)

Et tous les participants aux ateliers départementaux :
collectivités, associations et organisateurs
de manifestations pour leurs partages d'expériences
sans lesquelles cette boîte à outils n'aurait pas
pu voir le jour.

COFEES tient à remercier également ses partenaires :

l'ADEME,

la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur,

la DRAC PACA,

le Département des Bouches-du-Rhône,

la Métropole Aix-Marseille-Provence

et Audiens.

Sans oublier les « complices » sans lesquelles rien
de tout cela n'aurait vu le jour, pour leur implication,
leur patience et leur dynamisme sans faille :
Fiona COSSON, Claire POULIN et Mylène RAYNAUD.

38

